

## Courrier aux prestataires

### **Objet : sentiers de randonnée et pyrale du buis**

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes des Pyrénées Audoises de Communes des Pyrénées audoises est en charge de l'entretien et du balisage d'une partie du réseau d'itinéraires pédestre et des parcours VTT. L'office de tourisme intercommunal et le service des activités de pleine nature communiquent par le biais du site internet [www.rando-pyreneesaudoises.com](http://www.rando-pyreneesaudoises.com) ainsi que par des fiches randonnée, distribuées gratuitement sur les points d'accueil. Sachez qu'une réédition a été effectuée et que de nouveaux sentiers ont désormais leur fiche.

L'été 2018 a vu arriver un fléau déjà très actif depuis plusieurs années, notamment dans l'est français : la pyrale du buis. Ce papillon invasif a gagné la haute-vallée de l'Aude et sa chenille se nourrit des feuilles du buis, occasionnant un dessèchement rapide du végétal. La multiplication des signalements, les observations de terrain et la probabilité d'une extension sur les zones calcaires où le buis est très présent nous amènent à plusieurs recommandations, que vous êtes invités à relayer auprès des visiteurs :

- Aucun traitement chimique ne sera effectué, compte tenu de l'ampleur du phénomène et d'impacts aujourd'hui mal mesurés sur la biodiversité. Plusieurs études et une surveillance active sont en cours.
- Le chalabrais et le quillanais sont les plus impactés. Le Pays de Sault commence à l'être et l'axatois l'est encore peu. Limouxin et Pays d'Olmes connaissent le phénomène sur certains itinéraires.
- Même si la chenille est considérée comme non urticante, l'inconfort (voire la phobie) liée aux nombreuses toiles accrochées aux arbres (buis ou autres feuillus), aux insectes pendus aux fils, et tombant sur soi suffisent à décourager les plus téméraires et invite à déconseiller certains accès.
- Adresser vos remarques aux points d'information à propos de certaines zones non signalées ou dont l'impact a été sous-évalué. Il suffit d'un tronçon touché pour remettre en cause la poursuite de certaines boucles.
- Consulter le site internet [www.rando-pyreneesaudoises.com](http://www.rando-pyreneesaudoises.com) : les sentiers à éviter et ceux à privilégier seront mentionnés.

La satisfaction des randonneurs est donc liée à une bonne information en amont. La problématique est connue par la plupart des touristes, déjà impactés dans leurs régions. Ils sont généralement compréhensifs et ne regretteront pas un déplacement inutile sur une zone infestée. Nous comptons sur vous pour les orienter vers des itinéraires agréables et de niveau équivalent. Nous vous rappelons enfin qu'en cet épisode caniculaire et systématiquement, il est recommandé d'avoir de bonnes chaussures, de l'eau et un chapeau. Si toutefois les randonneurs décident de se rendre sur ces sentiers, leur propre responsabilité est alors engagée, même en l'absence de risque manifeste.

Vous remerciant pour votre contribution  
Les techniciens de la CCPA